

# Les taux des trois taxes inchangés



Les investissements pour les édifices publics et communaux sont importants à assumer pour une commune. PHOTO M. L.

Le Conseil municipal de jeudi, dont les principaux titres étaient le vote des taxes et du budget, aurait pu attirer un peu plus de monde. Seulement dix personnes étaient présentes et l'opposition totalement absente.

Après l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil, le vote des taux des trois taxes était particulièrement attendu. Les taux des taxes d'habitation, sur le bâti et le non bâti restent identiques à 2017, soit respectivement 9,37 %, 17,28 % et 70,82 %. « C'est ce que j'avais annoncé lors des vœux », a dit Dominique Cavaillols qui désire ainsi protéger au maximum le pouvoir d'achat de ses concitoyens.

## Une voirie coûteuse

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 709 959 euros

et en investissement, il s'équilibre à 1 053 915 euros. Les gros postes restent la voirie, dont une partie est déléguée à la Communauté de communes (CdC). « Cependant, les besoins de l'ensemble des communes dans ce domaine sont colossaux. Si l'on prend le coût de la rue Barrau, cette année, à savoir 150 000 euros, et si l'on considère que chaque commune a les mêmes besoins, cela représenterait pour la CdC un coût de 4 millions d'euros ! Il faudra peut-être réfléchir, pour les années à venir, à redistribuer les compétences voiries intra muros aux communes », a expliqué le maire, conscient qu'à côté de ce problème spécifique, il y a d'autres projets d'investissements nécessaires, comme l'entretien des bâtiments communaux dont la mairie qui mérite un rafraîchisse-

ment et une mise en conformité. Mais aussi, le restaurant scolaire, l'église, le futur cabinet médical, etc.

## Les subventions préservées

« Il faut noter que tous les investissements que nous faisons cette année seront réalisés sans emprunt. Nous puisons donc dans la caisse », a fait remarquer Dominique Cavaillols qui souligne également son attachement au milieu associatif qui sera subventionné comme les autres années, malgré les différentes hausses : « C'est une façon de les aider », dira-t-il.

Côté assainissement, la section d'exploitation est équilibrée à 454 088 euros et en section d'investissements à 358 892 euros, ce qui n'amène aucun commentaire.

**Michel Laville**